

CONVOCATION

Il est adressé le 10 Juin 2024 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 18 Juin 2024 à 21H00.

ORDRE DU JOUR

- Délibération SIE RAUZAN
- Décision Modificative N°1
- Informations et questions diverses

- Modification du PLUi
- Elections législatives

Le maire,

N° 2024/030

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 JUIN 2024

PRÉSENTS : MM LECOURT Didier, TRISCOS Didier, BORTOLUZZI R, VILLETTE Roger, CHEVASSUT Stéphane, LAMARCHE Alexandre, MMES ANTUNEZ Laetitia, MAURIN Martine
EXCUSÉS : MM. BALLON JR, BALLEREAU É, Mme LECOURT Valérie
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Didier TRISCOS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 14 Mai 2024 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations pour l'indemnité compensatoire de congés non pris pour les CDD et pour le renouvellement de la cantine sociale avec Loi Egalim.

- **DEL2024/031 DÉCISION MODIFICATIVE N°1** : Monsieur le maire fait part aux élus d'un courrier de la Trésorerie pour le remboursement de la Taxe d'Aménagement de Mme Biras mais il manque des crédits sur le compte DI 10226 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres services extérieurs	1 500.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 500.00 €
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 500.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 500.00 €

Adopté à l'unanimité.

- **DEL2024/032 SIE RAUZAN** : Monsieur le Maire informe que la commune de Cantois a fusionné avec la commune d'ARBIS et cette nouvelle commune s'appelle désormais PORTE DE BENAUGE. Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour autoriser la commune de PORTE DE BENAUGE à adhérer au Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) de l'Entre-Deux-Mers. Délibération adoptée à l'unanimité.

- **DEL2024/033 INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DES CONGÉS NON PRIS POUR LES CDD** : Monsieur le Maire fait part des messages de la trésorerie de La réole concernant les indemnités de congés payés envers les contractuels et les congés non pris des fonctionnaires territoriaux en cas de départ de la collectivité. Le Conseil municipal décide d'autoriser l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent, d'autoriser à hauteur de 10% d'indemniser les congés non pris par les contractuels et inscrire les crédits correspondants au budget. Délibération adoptée à l'unanimité.

- **DEL2024/034 TARIFICATION CANTINE SOCIALE AVEC CONVENTION TRIENNALE** : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la fin de la convention signée en 2021 et de la nouvelle convention triennale à mettre en place dès septembre 2024. Il faut y inclure l'avenant Egalim. Délibération adoptée à l'unanimité.

- MODIFICATION DU P.L.U.i : Monsieur le maire indique aux conseillers que certaines modifications vont être apportées au PLUi et qu'il y a 4 rectifications à mentionner pour St Hilaire de la Noaille :

OBJET DE LA MODIF	PROJET	NOM	ADRESSE	REF CADASTRE	ZONAGE
Changement de destination	Habitation	PIN Bernard	75 Route des Alouettes	AH 211	A
Changement de destination	Habitation	SCI LES 4 VENTS	104 Route des Alouettes	AH 49	A
Changement de destination	Habitation	PIN Bernard	135 Route de Compostelle	AC 288	A
MODIFICATION zone 1AU de la voie de desserte à créer *	Lotissement	BETIN Christophe	Route de l'école	AM 255	1AU

- ELECTIONS : ORGANISATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES TOUR 1 ET 2

Plage horaire	Tour 1 30 Juin 2024
08h-10h30	D LECOURT – E BALLEREAU – D TRISCOS
10h30-13h	R BORTOLUZZI – M MAURIN – L ANTUNEZ
13h-15h30	A LAMARCHE – V LECOURT - S CHEVASSUT
15h30-18h	D LECOURT – R VILLETTE – D TRISCOS

Plage horaire	Tour 2 7 Juillet 2024
08h-10h30	D LECOURT – E BALLEREAU – D TRISCOS
10h30-13h	D LECOURT – V LECOURT – L ANTUNEZ
13h-15h30	A LAMARCHE – M MAURIN – S CHEVASSUT
15h30-18h	D LECOURT – R VILLETTE – A LAMARCHE

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ *Devis*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Le maire,

Le secrétaire,
D. TRISCOS

Les conseillers municipaux